

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 juin 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Dans un communiqué datant de décembre 2020, le Service des Médias et des Communications a annoncé le déploiement du standard de radiodiffusion numérique DAB+ (Digital Audio Broadcasting) pour l'année 2021. Si cette nouvelle technologie promet de nombreux avantages, notamment pour des radios dites communautaires, le passage à cette technologie représente aussi un coût non négligeable. Cela d'autant plus que la bande FM ne disparaîtra pas immédiatement et que les radios continueront probablement à émettre de différentes manières pendant une période transitoire. Or, de nombreuses radios dites communautaires doivent faire face aujourd'hui à de grandes difficultés suite à la crise sanitaire. En effet, leurs principales rentrées financières habituelles, sponsors et fêtes, se sont taries depuis le printemps 2020. Dans sa réponse à la question parlementaire n°3023, le Ministre des Communications et des Médias indique que le Service des Médias et des Communications étudie la possibilité d'un cofinancement public partiel des frais de déploiement et/ou d'exploitation liés au lancement du DAB+ et au simulcast.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias :

- Monsieur le Ministre peut-il nous dire où en est le déploiement de la DAB+ au Luxembourg ? Quel est le nombre de radios communautaires qui souhaitent passer au DAB+ ?
- Quelles sont les conclusions du Service des Médias et des Communications concernant un possible cofinancement du lancement du DAB+ pour ces radios dites communautaires ? Le Ministre est-il aussi d'avis qu'une aide s'impose au vu de la situation précaire dans laquelle nombre d'entre elles se situent actuellement ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Francine Closener  
Députée



Lydia Mutsch  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre des Communications  
et des Médias

Luxembourg, le 2 AOUT 2021

Personne en charge du dossier:  
Pia BETZ  
☎ 247 - 82176

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
L-2338 Luxembourg

**Objet: Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n°4575 du 29 juin 2021 de Mesdames les Députées Francine CLOSENER et Lydia MUTSCH au sujet du déploiement du standard de radiodiffusion numérique DAB+**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 4575 du 29 juin 2021 de Mesdames les Députées Francine Closener et Lydia Mutsch.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications  
et des Médias

Xavier BETTEL

**Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n°4575 du 29 juin 2021 de Mesdames les Députées Francine Closener et Lydia Mutsch au sujet du déploiement du standard de radiodiffusion numérique DAB+**

- **Monsieur le Ministre peut-il nous dire où en est le déploiement de la DAB+ au Luxembourg ?**

À l'heure actuelle, les modalités techniques et financières du déploiement du standard de radiodiffusion numérique DAB+ sont étudiées par le Service des médias et des communications (SMC).

Plusieurs questions demeurent ouvertes, notamment relatives à la mise en balance des différentes caractéristiques des radios établies, voire des potentielles nouvelles radios, compte tenu de la grande variété des différentes radios, mais aussi quant au mode de financement, public et/ou privé, au vu des exigences budgétaires et légales à prendre en considération.

Dans le cadre de ces travaux préparatoires du lancement du DAB+, l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) a également été sollicité, afin d'associer le régulateur qui est en charge des permissions pour les radios régionales (à réseau d'émission) et locales, au processus de conception et de mise en œuvre de ce projet.

- **Quel est le nombre de radios communautaires qui souhaitent passer au DAB+ ?**

Pendant la phase test du DAB+, qui s'est déroulée pendant le dernier trimestre de 2020, toutes les stations ayant déjà une permission pour un service de radio sonore étaient invitées à participer, dans la mesure où l'espace disponible sur le multiplexe le permettait. Au total, sept programmes de radio ont participé aux tests de façon permanente, dont une radio dite communautaire. De plus, quatre programmes de radios locales ont participé de façon alternante. Dans le cadre de ces tests, un intérêt général des radios participantes a été retenu. Aucune station n'a marqué un rejet de la technologie, même si pour certaines, un passage à long terme sur le DAB+ semblait plus envisageable ou souhaitable que pour d'autres.

En définitive, le nombre exact de radios souhaitant passer au DAB+ dépendra, en partie, des conditions d'accès au multiplexe numérique, à savoir notamment les coûts.

Le nombre exact de radios intéressées pourra être déterminé en fonction du nombre de candidatures reçues suite à l'appel public de candidatures qui est prévu d'être lancé, afin d'accorder les emplacements disponibles sur le ou les multiplex numérique(s) à des services de radio sonore.

- **Quelles sont les conclusions du Service des Médias et des Communications concernant un possible cofinancement du lancement du DAB+ pour ces radios dites communautaires ? Le Ministre est-il aussi d'avis qu'une aide s'impose au vu de la situation précaire dans laquelle nombre d'entre elles se situent actuellement ?**

S'agissant des radios locales et communautaires, les opportunités et les éventuels critères permettant la mise en place d'un système de soutien pour les radios locales sont, avec le concours de l'ALIA, en cours d'évaluation.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que l'objectif général du « projet DAB + » est de mettre en place un régime autour de la diffusion du DAB+ qui accroît le pluralisme, notamment en soutenant les radios locales et les radios dites communautaires, tout en prenant en compte le rôle des radios de plus grande envergure. La radiodiffusion numérique permettra, en effet, à ces radios d'augmenter la couverture territoriale, contribuant ainsi au pluralisme de l'information.